



SAISON 2009-2010

PROCES-VERBAL N° 02
COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Mardi 8 Juin 2010 – 18h30
Siège de la L .C.A.V.B. – MANDELIEU LA NAPOULE



PRESENTS :

M.	Alain MORILLO	Président de la Ligue
M.	Serge HAMICHE	Secrétaire Général de la Ligue
M.	Richard MAZEAU	Président CR Arbitrage
M.	Philippe MARENC	Vice-président
M.	Philippe HARDION	Président C.D.A. Var
M.	Jean-Marie PECHEUX	Secrétaire
M.	Thierry DARAGON	Membre
M.	Jean Claude GABRIELE	Membre
M.	André Luc TOUSSAINT	Membre
M.	Frédéric LARUELLE	Membre

ABSENTS :

Mme	Genevieve CABIAUX	Présidente C.D.A. A.M.
M.	Yves NODALE	Membre



La séance est ouverte par le président de la ligue qui fait remarquer que pour lui le fonctionnement de la C.R.A. n'est pas optimum et que les comptes rendus de réunion sont trop légers et pas assez nombreux.

Le président MAZEAU fait remarquer que la C.R.A. de la Côte d'Azur fonctionne aussi bien que ses homologues des autres ligues avec environ 2 réunions par an en plus de la réunion annuelle de début de saison. Il précise toutefois que la répartition des tâches actuelles sera revue en septembre 2010 dès le résultat des élections connus.

Serge HAMICHE fait alors une comparaison avec la Commission Sportive qu'il préside et qui se réunit mensuellement en rappelant que la C.R.A. est aussi la vitrine de la Ligue.

Alain MORILLO demande de définir les objectifs pour la saison prochaine. Richard MAZEAU émet alors plusieurs propositions qui font intervenir Philippe MARENC qui indique que ces propositions doivent faire l'objet d'un examen en C.R.A. avant d'être présentée à la ligue. Jean-Claude GABRIELE intervient alors en précisant que l'ordre du jour de cette réunion est le plan triennal pour l'arbitrage présenté par Alain MORILLO est qu'il serait bon de s'en tenir à l'ordre du jour.

Un large débat s'ouvre alors sur le plan proposé et sont particulièrement abordés les points suivants :

- Regroupement des journées de formation avec hébergement sur plusieurs week-end
- Officialiser le nombre de match à arbitrer si l'arbitre assume l'obligation d'une équipe (il est précisé par Richard MAZEAU que l'article 3 du manuel des arbitres cite une obligation de 12 matchs dans la saison)
- Mettre en place un parrainage des jeunes arbitres surtout au niveau de la formation
- Mettre en place une formation de gestion de la rencontre
- Se mettre en rapport avec l'U.N.S.S. pour récupérer les jeunes arbitres et les former
- Mettre en place un carnet de suivi des jeunes arbitres

Alain MORILLO précise qu'une ligne de crédit sera ouverte par la ligue pour remplir ces objectifs.

Richard MAZEAU reprend alors la parole et revient sur la saison de la saison 2009/2010 qui a été catastrophique au niveau des désignations compte tenu de la maladie de la personne qui s'en occupait. Il souhaite donc mettre en place une commission de désignation qui serait composée de plusieurs membres avec des rôles définis pour éviter qu'une telle situation se renouvelle. Il propose pour cette commission Jean-Marie PECHEUX, Jean-Claude GABRIELE, André-Luc TOUSSAINT et Philippe MARENC pour tout ce qui concerne le haut niveau et ce sous sa supervision, Philippe HARDION restant en charge des désignations VAR. Cette commission devra établir une procédure avec un cadre strict et finaliser au plus tôt les désignations en fonction de la date de remise des calendriers des différentes compétitions. Tous les arbitres seront conviés à transmettre leur demande de changement de désignation par mail à la C.R.A. Une fois, la demande de modification reçue par la C.R.A., la modification d'arbitre sera effectuée par Richard MAZEAU et la modification officielle de nom sur le site sera faite par Jean-Claude GABRIELE, la saisie informatique restant confiée à la secrétaire de la ligue.

André-Luc TOUSSAINT est désigné pour prendre en charge les nominations pour le secteur BEACH-VOLLEY.

Il est demandé à Thierry DARAGON d'effectuer au moins 10 supervisions dans la saison et surtout de voir des arbitres pouvant être envoyés au fédéral et les arbitres jeunes prometteurs.

Frédéric LARUELLE est désigné comme secrétaire

Il est prise la décision collégiale de faire au minimum 1 réunion de la C.R.A. bimensuellement.

La prochaine réunion est fixée au 05/07/2010 à 18h30 au siège de la ligue, l'ordre du jour définitif en étant fixé ultérieurement

La séance est levée à 21h30.

DESTINATAIRES :

Clubs de la Côte d'Azur
Comités Départementaux 06 et 83
Membres du Comité Directeur
Membres des Commissions Régionales
Conseiller Technique Sportif
Diffusion Interne

Date de rédaction : 11/06/2010
Date d'Adoption : CD du 13/07/2010